

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 MARS 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 48

Pouvoirs : 8

Votants :48

Date de convocation et d'affichage :

7 mars 2025

Numéro :

D20250313_44

Objet :

Retrait des fonctions de Vice-Présidence à la suite du retrait de délégations

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	CHARRIERE	x	P. POTTIER
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x	C. MONIER
	Rachel	RIONET	x	JP. GRANGE
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA	x	
	Pascal	GAGNOLET	x	
	Claude	LEFEVER	x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINLER	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x	
	Martine	MOREL-PIRON	x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x	
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	P. LARRIEU
	Marie Anne	ROUX	x	I.DUBOIS
	Didier	FROMENTIN	x	
	Agnès	DUPERRIER	x	
	Jacques	LIENHARDT	x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-9, L2122-18 applicable aux EPCI par renvoi de l'article L5211-2 du CGCT,

Vu la délibération n° D2020_07_04_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

Vu la délibération n° 20-089 en date du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents,

Vu la délibération n° 21-021 en date du 4 mars 2021 portant sur le remplacement du 5ème poste de Vice-Président,

Vu l'arrêté n°21-037 portant délégation de fonctions à Madame Audrey CHEVALIER, 5ème Vice-Présidente,

Vu l'arrêté n°25-042 en date du 20 février 2025 portant retrait de délégation de fonctions à Madame Audrey Chevalier, 5ème Vice-Présidente,

Considérant que le président d'un EPCI peut retirer à tout moment les délégations qu'il a accordées à un Vice-Président conformément à l'article L5211-9 du CGCT,

Considérant que Madame la Présidente a décidé de retirer les délégations de Mme Audrey Chevalier en date du 20 février 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien ou le retrait du Vice-Président dans ses fonctions après le retrait de ses délégations conformément à l'article L2122-18 du CGCT, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L5211-2,

Il est proposé au Conseil communautaire de se positionner sur le retrait des fonctions de Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes de Madame Audrey CHEVALIER.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est voté à scrutin secret lorsqu'un tiers des membres le réclame.

27 conseillers communautaires ont réclamé que le scrutin soit secret, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 24 voix pour, 24 contre et 8 abstentions :

- **De ne pas retirer les** fonctions de Vice-Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes de Madame Audrey CHEVALIER.

Ainsi fait et délibéré, le 13 mars 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

